

tes, les marchés, les postes de pompiers, la sûreté publique, et, d'une manière générale, de tout ce qui intéresse la municipalité.

Les propriétés du gouvernement, les propriétés publiques, les lieux consacrés à l'exercice du culte et les terrains qui en dépendent, la plupart des édifices occupés par des institutions scientifiques ou par des maisons d'éducation ou de charité sont exempts d'impôts, ainsi que les honoraires des juges et de tous les officiers du gouvernement fédéral.

Le système municipal de la province de Québec est tout aussi étendu que celui d'Ontario, avec un mode d'élection un peu différent. On y trouve la même gradation de municipalités de paroisse, de village, de ville, de comté et de cité, jouissant des mêmes privilèges et possédant des pouvoirs analogues. Les franchises municipales sont celles dont les contribuables de la province de Québec se montrent le plus jaloux.

---